



refusse reçu pension compensatoire

Par **dom1100**, le **20/11/2019** à **12:50**

bonjour, en 2 fois mon ex a refusé de prendre la PCompensatoire, première fois 1,6 années et 2-ème fois 16 mois , et après elle me mettre ou huissier, et cela ça fait des dettes, j'ai essayé plusieurs fois de le contacter me sans réponse, est qu'elle a droit de ne pas recevoir la P compensatoire sans prévenir ni moi ni le juge , et après de me demander par la 2-ème huissier et avec la dette , et du 4600 euros que elle a compte seulement 1500 euros ??
MERCI POUR VOTRE REPONSE !!

Par **Visiteur**, le **20/11/2019** à **16:04**

Bonjour
Désolé, je pense qu'il faut reformuler votre sujet, car incompréhensible...